

Légation de Suisse
en
France

Paris (4, rue Cambon) le 13 Février 1894
(Préparez de rappeler le numéro 14 ci-dessous)

N^o 26/75
1307

En circulation

Monsieur le Conseiller fédéral.

J'ai eu l'honneur de recevoir à mon retour à Paris Votre office du 8 de ce mois, demandant un avis sur la manière suivre en présence du refus de l'Italie, d'accepter le paiement des droits de douane en billets et d'accepter l'arbitrage sur la question de savoir si le traité de commerce entre la Suisse et l'Italie autorise ce dernier Etat à exiger le paiement des droits de douane en monnaie métallique.

Comme je n'ai pas été mêlé à nos négociations de Vienne et Zurich avec l'Italie je suis obligé de me borner à des considérations d'ordre général.

On Haut
Département fédéral
des Affaires Etrangères
Direction du Commerce

Berne



Je ne possède pas encore les chiffres provisoires de notre exportation totale en 1893, et j'ignore aussi dans quelle mesure la Suisse a pu récupérer sur les marchés tiers la partie d'une forte partie du débouché français. Je constate que nos envois dans les quatre Etats limitrophes de la Suisse ont été en décroissant. Ils étaient de 394,7 millions en 1890 ; ils ont baissé de 22 millions en 1891 et de 24 nouveaux millions en 1892, ne s'élevant plus cette année-là qu'à 347 millions. Nos envois en Amérique ont néanmoins augmenté de 8,7 millions. Ce qui a réduit notre déficit total de 1892 à 14 millions.

Que nous apportera l'année 1894 ? Si d'une part on peut espérer des réductions du tarif des Etats-Unis, il ne faut pas oublier que pour le moment tout au moins ce pays vient de traverser une crise financière grave qui diminuera sa force d'absorption d'une

27

mamère d'autant plus intensive que nous lui vendons surtout des articles de luxe (8 millions d'Horlogerie, 24 millions de broderies, 23 millions de soieries) — Quant à l'Amérique du Sud, la Révolution du Brésil et la mauvaise situation de la République Argentine, ne permettent pas de voir, en rose, l'avenir de notre exportation dans ces pays.

Quant à la France, nos exportations de 124 millions en 1890 et 1891 sont tombées à 103 millions en 1892 et à 75 millions l'année dernière soit un déficit d'exactement 40 % au regard des deux dernières années du régime des traités de commerce. C'est une perte siéche de 50 millions, soit le treizième de notre exportation totale. — Les dispositions de la nouvelle Chambre française des Députés sont aujourd'hui

telles que Monsieur Méline et ses amis peuvent se croire tout permis en sorte qu'aucun renirement n'est à attendre au cours de la présente législature ; mon seul espoir est que les nécessités financières éleveront assez urgentes en France pour que l'on soit obligé de faire de l'argent avec la douane c. a. d. si abaisser les droits protectionnistes au niveau d'un taux fiscal laissant passer la frontière à la matière imposable. Nous n'en sommes pas encore là, et je pense qu'à priori nous devons compter sur encore quatre ans de prolongation de l'état de choses actuel.

Dans ces conditions la planche de salut reste dans la reprise des affaires aux Etats Unis combinée avec l'abaissement des droits de douane dans ce pays.

N'oublions pas d'ailleurs que la déplorable situation financière des Italiens

diminue leur puissance et achat en sorte que même si nous pouvions payer les droits en papier nous devons nous attendre à voir d'croître nos exportations sur l'Italie.

La conclusion s'impose. Il y aurait imprudence et agitation de nos forces, présomption (Selbstüberschätzung) à nous croire de taille à mener deux guerres de tarif à la fois.

Je pense donc que la force des choses nous amène à renoncer à l'idée de dénoncer notre traité de commerce avec l'Italie et d'appliquer à ce pays notre tarif général ou des droits différenciels. J'estime de plus, que l'Italie nous envoyant surtout des matières alimentaires (30 millions en 1889, 34 millions en 1890) c'est notre peuple et notre industrie des étrangers qui seraient frappés par les nouveaux droits encore plus que les producteurs italiens.

Pour un préjudice secondaire et qui n'excède pas 6% (l'agio calculé à 15% est certainement supporté pour la plus forte part par l'acheteur Italien en sorte qu'on peut attribuer 8% de l'agio aux Italiens) il ne faut certainement pas la faire au point de vue pratique de nous lancer dans un circonu redoutable

Si encore nous étions soutenus dans nos réclamations par l'Allemagne comme nous l'avons été un moment au mois de Novembre nous aurions pu espérer aboutir à un résultat utile après une lutte courte, mais aujourd'hui nous sommes isolés en sorte que la lutte se prolongerait au plus grand profit de l'Allemagne qui prendrait toute place sur le marché italien.

au point de vue politique je redoute que l'Italie en raison de la crise intense qu'elle traverse ne soit facilement disposée en cas de mesures violentes de notre part à nous classer au rang de ses persécuteurs. Les Gouvernements et surtout les Peuples malheureux ne pardonnent pas volontiers, à ceux, qui au jour de la détresse se sont montrés durs. La haine des Italiens contre la France se tournera assez facilement contre nous, et comme nous sommes moins gros que la France, ils se gêneront d'autant moins le jour où ils le pourront. Je ne crois pas trop à la générosité de leurs sentiments. Il y aurait un certain danger à avoir une Italie politiquement hostile dans notre flanc alors que sur notre front nous avons un parlement français économiquement hostile pour quatre ans et que nul ne peut savoir si pendant cette période, les protectionnistes violents qui poussent M. Méline

nous permettront malgré tout notre
bonne volonté de limiter le mauvais
vouloir actuel à la question du tarif.
Il est désirable que pendant cette période
de quatre ans, nous ayons une opinion
publique européenne favorable à la Suisse.
Il ne faut pas voir l'aveu trop en
noir, mais enfin on ne peut savoir
ou s'arrêteront des gens, qui demandent
aujourd'hui un droit de 60% de la
valeur du blé, et quelle force de résistance
un Gouvernement peut leur opposer à
8 ans.

Quant à la question si insister pour
que le différend soit soumis à un
arbitrage, vous faites remarquer que
l'art. 14 de notre traité de commerce avec
l'Italie, est dû à l'initiative des
délégués italiens. cela me rappelle que
lors des négociations franco-italiennes de
1881 le cabinet de Rome sous l'influence du

Ministre des affaires étrangères d'alors M. Mancini, avait aussi proposé la clause d'arbitrage (Voir procès verbaux page 122 conférence du 24 Septembre, page 160, 28 Septembre et page 165, 2 Novembre 1881.) à trois reprises, ce sont les délégués italiens qui sont revenus à la charge, la France refusant par ce que "les dissensements auxquels on fait allusion ne peuvent porter que sur des questions d'ordre secondaire et ne semblent pas justifier une semblable procédure diplomatique, réservée dans leur opinion pour résoudre les difficultés les plus graves."

On se trouve donc bien en présence d'une clause que l'Italie a cherché à généraliser, à faire entrer dans le droit public européen en matière d'interprétation des traités de commerce, et il est vraiment singulier que pour une fois où l'Italie se trouve en présence d'un cas d'application de cette clause dont elle s'est faite l'apôtre elle.

se déroule. La rédaction proposée à Paris par l'Italie soumettait à l'arbitrage seulement les "matières que les deux gouvernements jugeront suspectes et arbitraires", tandis que cette restriction ne figure pas dans la rédaction de notre traité du 14 Avril 1892.

On s'explique la répulsion du Gouvernement italien pour un arbitrage par la crainte que si l'arbitre est un gouvernement tiers, ce gouvernement sera forcément favorable à la Suisse sous la pression de ses propres industriels, exportateurs en Italie. On pouvait donc se demander si l'Italie serait moins réfractaire à l'arbitrage, dans le cas où nous lui donnerions à entendre que l'arbitre pourrait être non pas un gouvernement mais un jurisculte ou un économiste et un pays allié à l'Italie, ou encore un collège de 3 juriscultes ou économistes, 1 un suisse l'autre italien et le troisième allemand ou

autrichien ou même anglais. Du moment où nous ne voulons pas faire de guerre de tarif, ce qui à mon avis serait un remède pire que le mal dont nous nous plaignons, il s'agit au fond de trouver un moyen honorable de sortir d'une impasse. L'Italie devrait comprendre, qu'il n'est pas honorable pour elle de relier sa signature et de refuser un arbitrage auquel elle a ~~di avance~~ consenti. Les diplomates italiens ont généralement l'oreille fine et comprendront que nous aussi nous voulons sortir d'embarras par une porte quelconque.

Si décidément l'Italie voulait nous froisser par la persistance de son refus je ne verrais comme Vous guère d'autre moyen que de signaler discrètement aux Gouvernements amis de l'Italie le manoir prouidi dont elle use à notre égard.

A gréz, Monsieur le Conseiller fédéral les
assurances de ma haute considération.

Le Ministre de Guerre.

Nerly